

GARE À LA FAUNE

La plupart des collisions entre cerfs et véhicules se produisent entre le crépuscule et l'aube, et le plus souvent en octobre et novembre.

COEXISTER AVEC LES CERFS DE VIRGINIE

Le cerf de Virginie est l'une des espèces sauvages les plus précieuses du Manitoba et se trouve dans plusieurs régions de la province. Le cerf de Virginie s'adapte remarquablement bien et peut facilement vivre en étroite proximité avec l'humain. Cela entraîne des interactions et des conflits potentiels entre humains et cerfs.

Il est possible de prendre certaines mesures pour réduire le risque de conflit et coexister avec les cerfs. Cette feuille de renseignements fournit des conseils pour vous aider à protéger votre famille, vos biens, vous-même et les cerfs.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES CERFS

- On dénombre actuellement plus de 6 000 collisions entre cerfs et véhicules chaque année au Manitoba, dont environ 600 à Winnipeg. Ces collisions font plus de 200 blessés chaque année et elles coûtent plus de 27 millions de dollars en dégâts matériels et corporels.
- Les cerfs à la recherche de nourriture peuvent endommager les jardins, les arbustes, les arbres, les cultures et d'autres biens.
- Habituellement, le cerf s'enfuit quand il se sent en danger. Toutefois, les cerfs vivant très près des humains apprennent à avoir moins peur d'eux et à accepter qu'ils soient beaucoup plus proches. Il ne faut pas s'approcher des cerfs et toujours faire en sorte qu'ils aient un chemin de fuite. Un cerf qui ne peut pas fuir, ou qui ressent une menace envers lui ou ses petits, pourrait dans certains rares cas devenir agressif envers les humains et les animaux de compagnie. Les mâles (cerfs avec bois) ont tendance à être plus agressifs pendant la saison de reproduction (de mi-octobre à mi-décembre). Bien que ce soit rare, les cerfs peuvent causer de graves blessures aux gens et aux animaux de compagnie avec leurs sabots et leurs bois.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE LE RISQUE DE CONFLIT

Réduisez le risque de collisions

Ralentir

- Quand vous voyez des panneaux de signalisation le long d'une route indiquant le passage de cerfs, car ils signalent que des cerfs sont souvent présents dans ces zones et qu'il y a déjà eu des collisions entre cerfs et automobiles.
- Surtout à l'aube, au crépuscule et pendant la nuit, quand les cerfs sont les plus actifs et difficiles à voir. Il est important de savoir que les cerfs sont plus actifs en automne et que le risque de collisions augmente lors de cette saison.
- Dans les zones où broussailles et hautes herbes sont proches de la route.
- Roulez à une vitesse qui vous permet d'arrêter dans l'espace éclairé par vos phares.

Regardez attentivement

- Observez les bas-côtés pour voir s'il y a des animaux. Vos passagers peuvent vous aider.
- Faites attention à la réflexion des phares dans les yeux d'un cerf.

- Faites attention aux silhouettes sombres.
- Si vous apercevez un cerf, continuez d'observer pour voir s'il y en a d'autres dans les environs, parce qu'ils se déplacent souvent en groupe.

Si un animal s'approche ou traverse la route

- Ralentissez, réduisez l'intensité de vos phares et préparez-vous à arrêter.
- Klaxonnez de façon continue pour effrayer l'animal et le faire quitter la route.
- Évitez de faire un écart pour ne pas perdre la maîtrise de votre véhicule ou entrer en collision avec un autre véhicule.
- Appuyez fermement sur le frein pour réduire la force de l'impact entre le cerf et votre véhicule.

Si vous frappez un animal

- Si le cerf est encore vivant, n'y touchez pas. Un cerf blessé ou effrayé peut vous faire du mal.
- Dégagez votre véhicule de la chaussée si possible.
- Si le cerf est vivant, mais blessé, et qu'il reste sur place, appelez la ligne TIP (1 800 782-0076) pour le signaler.
- Si le cerf est mort et sur la chaussée, et que vous pouvez le déplacer sans vous mettre en danger et sans mettre en danger d'autres personnes, veuillez l'enlever de la route. Cela réduira la possibilité qu'un autre véhicule le heurte et qu'un autre accident se produise.
- Si le cerf mort est sur une route provinciale et que vous ne pouvez pas l'enlever de la route en toute sécurité, contactez le ministère de l'Infrastructure du Manitoba pour qu'il intervienne. Si le cerf mort est sur une route municipale et que vous ne pouvez pas l'enlever de la route en toute sécurité, contactez la municipalité pour qu'elle intervienne. En dehors des heures de bureau, contactez la police locale.


Des faons nés en mai et en juin. Si vous trouvez un faon caché dans la végétation, ne vous en approchez pas. Si vous soupçonnez qu'il est orphelin, prenez note de son emplacement et contactez un agent de conservation.



Les cerfs peuvent grièvement blesser des gens et des animaux de compagnie avec leurs sabots et leurs bois. Ne vous approchez jamais d'un cerf. Assurez-vous de lui laisser toujours de l'espace et un chemin de fuite.

Ne nourrissez pas les cerfs

- Le cerf manque généralement de nourriture en hiver, mais il s'est adapté sur les plans physiologique et comportemental pour survivre.
- Toutefois, des cerfs meurent chaque année en raison de facteurs naturels comme les conditions météorologiques extrêmes, les prédateurs et les maladies. Cela permet aux populations de rester équilibrées par rapport à l'habitat dont elles disposent.
- On ne considère plus la supplémentation alimentaire comme une bonne pratique de gestion de la faune en raison des risques qui y sont associés, notamment les suivants :
 - la transmission de maladies et de parasites;
 - la détérioration de l'état des habitats;
 - l'accroissement du nombre de cerfs et des dommages associés.
- Fournir un supplément alimentaire aux cerfs peut leur faire perdre leur crainte naturelle des êtres humains, ce qui augmentera la proximité entre les cerfs et les humains ainsi que les risques.
- Quand les cerfs traversent la route pour accéder à des sources d'aliments supplémentaires, le risque de collisions avec les véhicules augmente.
- Dès la fin de l'automne, la qualité des aliments naturels des cerfs décline et les cerfs commencent à manger de la matière ligneuse de qualité inférieure. Ce changement naturel et saisonnier de la diète et de la digestion peut être perturbé si le cerf reçoit des aliments de qualité relativement élevée, ce qui peut causer des ballonnements, de la diarrhée, de l'entérite et, dans certains cas, la mort.



Il n'est pas recommandé de donner à manger aux oiseaux entre avril et novembre. Si vous décidez de les nourrir en hiver, installez les mangeoires à au moins deux mètres de hauteur.

- Interdiction de placer des attractifs le long des routes principales – il est interdit de placer sur l'emprise d'une route provinciale secondaire ou d'une route provinciale à grande circulation une substance quelconque pour attirer des animaux sauvages.

Réduisez le risque de dommages matériels

Exclusion

- La manière la plus efficace de réduire les dommages causés par les cerfs est d'empêcher ces animaux d'avoir accès à un endroit ou à des plantes et arbustes. Avant de choisir et d'installer un système d'exclusion, il faut tenir compte de la taille de l'endroit en question ou du nombre de plantes à protéger, du nombre de cerfs présents dans la zone et de leur niveau d'intérêt à l'égard de cette source de nourriture. Ces renseignements vous aideront à déterminer le matériel et les techniques convenables pour que l'exclusion soit efficace. Voici quelques options de clôture à envisager : bois (ou un autre matériel constituant une barrière visible), grillage, électrique, trois dimensions, ou bien une combinaison de ces options.
- Pour être le plus efficace possible, les clôtures devraient généralement atteindre au moins 2,4 mètres de hauteur.
- Exemples de matériaux à envisager pour protéger un arbre ou un arbuste, ou encore une petite plantation de végétaux : filet anti-oiseaux de plastique, jute ou treillis métallique.

Répulsifs et dispositifs d'effarouchement

- Les répulsifs permettent généralement de diminuer, et non pas d'éliminer complètement, les dommages causés par les cerfs. Les répulsifs de contact s'appliquent directement sur les plantes et éloignent par leur goût. Les répulsifs à distance s'appliquent près des plantes et éloignent par leur odeur. L'efficacité de ces produits dépend du nombre de cerfs, de leurs habitudes alimentaires et des conditions météorologiques. La plupart des serres, des pépinières et des entreprises de lutte contre les organismes nuisibles vendent ces produits. Pour la plupart, ces produits doivent être réappliqués régulièrement afin d'être efficaces. Il est possible d'appliquer un répulsif peu coûteux et fait maison pour éloigner les cerfs des arbustes et des plantes de jardin qui ne sont pas destinées à la consommation humaine; par contre, il faut le réappliquer souvent : mélanger un oeuf battu, une cuillerée à table d'huile de cuisson, une cuillerée à table de détergent à vaisselle, ½ tasse de lait et quatre gallons d'eau. Couvrez le mélange (sans le sceller) et laissez-le reposer pendant un ou deux jours avant de le vaporiser sur les plantes.
- L'utilisation d'appareils activés par le mouvement (ex. lumières, pulvérisateurs d'eau ou avertisseurs sonores) ou de radios et d'épouvantails peut être efficace, au moins de façon temporaire.

Réduisez le risque de dommages matériels et de détérioration de l'habitat

- Les cerfs habitués à la présence des êtres humains et ceux qui sont attirés par des sources d'aliments supplémentaires peuvent causer des dommages aux plantes, aux arbres, aux buissons, aux cultures et aux stocks de foin avoisinants.
- La supplémentation risque d'augmenter les taux de reproduction et de survie des cerfs, ce qui mène à des populations artificiellement augmentées que l'habitat ne peut pas nécessairement soutenir. Cela peut aussi endommager cet habitat à long terme, autant pour les cerfs que pour d'autres animaux sauvages.

Informez-vous sur les dispositions de la Loi sur la conservation de la faune et respectez-les

- Ordre d'enlèvement d'attractif – un agent de conservation peut ordonner l'enlèvement de toute chose pouvant attirer des animaux sauvages si cela constitue un risque pour la santé ou la sécurité des animaux ou des gens, ou si cela risque d'entraîner des dommages matériels.
- Restriction concernant les attractifs de cervidés (animaux de la famille des cerfs) – il est interdit de placer une substance quelconque pour attirer des cervidés (comme des cerfs ou des wapitis) dans les régions ouest de la province, comme le précise l'article 6.2 du Règlement sur la protection de la faune, R.M. 85/2003 (www.web2.gov.mb.ca/laws/regs/index.php).



Le cerf peut rapidement s'habituer à leur bruit ou action, rendant leur efficacité de courte durée. Pour éviter cela et pour prolonger l'effet d'effarouchement, changez le type de dispositif ou déplacez-le régulièrement autour de la propriété.

- Si vous apercevez un cerf dans votre cour, faites beaucoup de bruit pour l'éloigner. Vous pouvez vous servir de votre voix, d'un avertisseur sonore à air comprimé, d'un sifflet ou de quelque chose qui fait du bruit (p. ex. cailloux dans un contenant), ou frapper des casseroles et des poêles les unes contre les autres.

Modifiez l'aménagement paysager

- Les cerfs sont des mangeurs sélectifs qui préfèrent certaines plantes à d'autres. À l'exception du cèdre, les plantes indigènes du Manitoba sont généralement plus résistantes aux cerfs. Pour votre aménagement paysager, essayez d'utiliser des plantes qui attirent moins les cerfs.

Chasse (là où les règlements l'autorisent)

- En autorisant la chasse sur leurs terres, les propriétaires fonciers donnent au public accès à une ressource renouvelable, réduisent les conflits avec les cerfs et aident à maintenir les populations de cerfs à des niveaux socialement acceptables que l'habitat local peut soutenir.

SI VOUS RENCONTREZ UN CERF :

- Les cerfs de Virginie naissent généralement en fin mai et en juin. Si vous trouvez un faon en boule et immobile, ne vous en approchez pas et ne le déplacez pas. La biche (la mère) laisse souvent son faon pendant de longues périodes de temps pendant lesquelles le faon essaie de rester caché pour ne pas attirer les prédateurs. Si vous soupçonnez que le faon est orphelin (la mère n'est pas revenue au bout de plus de huit heures), prenez note de son emplacement et signalez-le à un agent de conservation ou appelez la ligne TIP au 1 800 782-0076. Un agent de conservation évaluera la situation et interviendra en conséquence.
- Le cerf est un animal sauvage qu'il ne faut jamais approcher, surtout en présence d'un petit, car il risque de d'attaquer, bien que cela soit rare. Rabattre les oreilles vers l'arrière est un signe d'agressivité. Si un cerf démontre ce comportement, éloignez-vous lentement et calmement de l'animal tout en continuant de le regarder pour voir s'il change de comportement. Essayez de mettre des obstacles entre vous et lui pour bloquer toute charge éventuelle. Dans l'éventualité peu probable qu'un cerf vous attaque, essayez de rester debout, couvrez-vous la tête à l'aide de vos bras et allez vous abriter.

Pour obtenir plus de renseignements sur la réduction du risque de conflits avec les cerfs de Virginie et d'autres animaux sauvages, consultez le site suivant : www.manitoba.ca/human-wildlife.

Pour signaler les animaux sauvages qui présentent des comportements agressifs ou qui semblent malades, blessés ou orphelins, appelez la ligne de dénonciation des braconniers (TIP) au 1 800 782-0076.